

Parrainage Civil



Cette cérémonie ne repose sur aucun texte légal, l'engagement ainsi pris a une valeur purement morale et n'entraîne pas d'effets juridiques. Les parents d'un enfant mineur désignent un parrain et une marraine qui s'engagent à accueillir leur filleul dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs de notre République.

Les Maires ne sont en aucun cas tenus de célébrer cette cérémonie et ne peuvent y être contraints. A Vaux sur Seine, il est de tradition que Monsieur le Maire autorise la célébration des baptêmes civils.

Quand et où à lieu cette célébration :

Cette célébration a lieu le **samedi matin**, à **11h** en présence du Maire ou d'un Maire adjoint, de l'enfant, de ses parents et de deux témoins, dans la salle des mariages « La Martinière » 87 rue du Général de Gaulle Vauxsur Seine.

Les pièces à fournir :

Pour l'enfant :

➤ une copie intégrale de son **acte de naissance** (à demander à sa mairie de naissance).

Pour les parents :

➤ **l'imprimé de demande** dûment complété, à retirer en Mairie.

➤ la photocopie d'une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour) pour chacun des deux parents,

➤ un **justificatif de domicile** récent des parents sur Vaux sur Seine, en cas de divorce ou de séparation, une copie de la décision de justice désignant le ou les titulaires de l'autorité parentale. Dans ce cas, si l'autorité parentale est conjointe avec garde exclusive à l'un des parents, il vous faudra joindre une attestation de non opposition du parent qui n'aurait pas la garde de l'enfant.

Pour les parrains et marraines :

Il est possible de désigner deux personnes de même sexe.

la photocopie d'une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour) pour chacune des deux personnes.

Parrain et marraine âgés de + 13 ans (âge de discernement dans la loi du 8 janvier 1993).

Il sera remis un certificat de parrainage civil aux parents ainsi qu'aux parrains et marraines.